

3 y dont 2 viz à la fin le 8-5-51

DÉPARTEMENT
de la
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

CANTON
de Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mai 1951 194

OBJET :
de matériel scolaire

L'an mil neuf cent cinquante et un trente du mois
de mai, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session ordinaire
d'après convocations faites le 30 mai 1951 194. extraordinaire

NOMBRE
de
municipaux
pris part au vote :
10/16

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni - Veysière -
Rochedereux - Chamboulan - Prugnaud - Bujard
Bouchet - Chazeaud - Counil - Dufour - Main-
Représentés : M. Reutin par M. Main
M. Baudot par M. Dufour
M. THIRION par M. Guillaud
Absents : MM. Melle Rikosky par M. Regazoni
M. Chollet par M. Rochedereux
M. Péraudau par M. Chamboulan

DATE :
page, à la porte
serie, du compte
la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Monsieur BUJARD, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Monsieur le Maire est autorisé à
passer marché avec :

M. RABOTTEAU qui fournira à la commune de
ROYAN, le mobilier scolaire nécessaire à
l'équipement de l'école "LA CLAIRIERE"
soit :

Le dépense sera imputée Ch. XXIV art. 2

APPROUVE

La Rochelle, le 2 Aout 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson.

Royen

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

Les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.



POUR COPIE CONFORME
Royen, le 7 Aout 1951
Le Maire,

[Handwritten signature]



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

ENFRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918 ,

Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 mai 1951 .

ET : Monsieur RABOTTAU, fabricant de meubles,
domicilié à ROYAN, rue du Parc des Sports

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. - Monsieur RABOTTAU s'engage à fournir à la
commune de ROYAN du mobilier scolaire nécessaire à l'équipement
de l'école scolaire de " LA CLAIRIERE " soit :

4 tableaux pivotants,
6 tableaux tryptiques
16 bibliothèques et un support spécial pour tableau pivotant

ARTICLE 2. - Le présent marché est limité à la somme de 300,000 frs
(trois cent mille francs)

ARTICLE 3. - Le présent marché est exempt des droits d'enregistre-
ment en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre
1946 sur les dommages de guerre .

PROUVE

La Rochelle, le 2 Aout 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : HUSSON.

A ROYAN , le 10 Juillet 1951

Le fournisseur,

Le Maire,

Rabotta



Hussou

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 7 Aout 1951
Le Maire,



Hussou